

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2164

2 octobre 2007

### SOMMAIRE

Advent Green Luxembourg S.à r.l. ....	103869	FMS Services S.A. ....	103834
Aedes International Management S.A. ..	103836	Gamma Finance S.à r.l. ....	103862
Agroline S.A. ....	103830	GARONOR France XXXI S.à r.l. ....	103867
Arlington Special Situations Europe S.à r.l. .....	103856	Goodman Europe (Lux) S.A. ....	103839
Ataraxie Holding S.A. ....	103827	Gracechurch S.à r.l. ....	103843
Aterno S.à r.l. ....	103872	HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l. ..	103872
Atoz Management Consultants S.A. ....	103864	Highworth S.A. ....	103834
Avior S.A. ....	103828	Industrial Development Company S.A. .	103871
Banyal Aragorn Investments S.A. ....	103833	Industrial Development Company S.A. .	103831
Brion S.A. ....	103833	Invesco Funds ....	103830
Chauffage Sauerwiss S.A. ....	103832	ISMT Enterprises ....	103832
Como S.A. ....	103828	Kadan S.A. ....	103828
DH Real Estate Luxembourg S.à r.l. ....	103832	Kippin S.A. ....	103833
DR Conquéran S.à r.l. ....	103826	Kredietbank Informatique GIE ....	103829
DR Paris Loft S.à r.l. ....	103828	LaSalle Euro Growth II S.à r.l. ....	103872
Elco-Servitec S.A. ....	103826	LaSalle German Income and Growth Lu- xembourg S.à r.l. ....	103826
Emerald Maritime S.A. ....	103840	Lavator Investments S.A. ....	103831
Escaline S.à r.l. ....	103871	Medico International S.A. ....	103827
Eurinpro International ....	103839	ProLogis France XXXI S.à r.l. ....	103867
Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A. ...	103830	Springer Science + Business Media S.A. .	103841
FAHL Bauunternehmen Sàrl ....	103826	TML S.A. ....	103829
Fermain S.A. ....	103835	Wartburg Investment S.A. ....	103834
Fermain S.A. ....	103835	Wartburg Investment S.A. ....	103833
Fermain S.A. ....	103835	Wartburg Investment S.A. ....	103835
Fibaume S.A. ....	103834	Whole Properties S.A. ....	103827
Fidu-Concept Sàrl ....	103829	Whole Properties S.A. ....	103827
Flextronics Asset Management and Invest- ments Limited Liability Company Luxem- bourg Branch ....	103838		

**Elco-Servitec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 25.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102893/2511/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04754. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**FAHL Bauunternehmen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 100.314.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102910/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08795. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 118.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102900/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07470. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**DR Conquérant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 107.937.

La société a été constitué suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil de Société et Associations n° 950 du 27 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR CONQUERANT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007103560/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09352. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Whole Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.674.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour* **WHOLE PROPERTIES S.A.**  
**SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.**  
Signatures

Référence de publication: 2007103556/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09055. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 78.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**ATARAXIE HOLDING S.A.**  
F. Dumont / F.-M. Lanners  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007103554/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09050. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Whole Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 95.674.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour* **WHOLE PROPERTIES S.A.**  
**SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.**  
Signatures

Référence de publication: 2007103555/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09053. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Medico International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 73.566.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103549/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09036. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**DR Paris Loft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 116.899.

La société a été constitué suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil de Société et Associations n ° 1508 du 7 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR PARIS LOFT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007103561/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09353. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Como S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.370.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007103558/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09056. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Avior S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.219.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103550/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09032. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Kadan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.020.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103573/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09398. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Fidu-Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 38.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103569/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07234. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**TML S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.933.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103568/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07235. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Kredietbank Informatique GIE, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg C 2.

L'assemblée des membres du groupement d'intérêt économique s'est réunie le 5 juillet 2007 et a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les membres, dûment représentés, se déclarent valablement réunis en assemblée; ils déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée.

2. L'assemblée des membres prend note de la démission de M. Michel Meert de sa fonction de gérant en date du 6 juillet 2007.

3. A la demande de KREDIETRUST LUXEMBOURG, l'assemblée procède en date du 6 juillet 2007 à la nomination à durée indéterminée de M. Franck Sarre, né le 9 juin 1963 à Nancy et domicilié au 49 clos des sorbiers à F-57155 Marly, comme nouveau gérant de KREDIETBANK INFORMATIQUE GIE, en remplacement de M. Michel Meert.

4. L'assemblée confirme Messieurs Jean-Luc Martino et Jean-Marie Leroy, dans leurs fonctions de gérants désignés par la KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise et Mme Amal Wagner-Sennai dans sa fonction de gérant désigné par KREDIETRUST LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2007.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. / KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

A. Wagner, J. P. Loos / J.-L. Martino, J. P. Loos

Référence de publication: 2007103609/22/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Agroline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.769.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 août 2007 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Administrateur: Monsieur Michel Marengère demeurant 38 Place du Commerce, Suite 10-515, Verdun, Québec, H3E 1T8, Canada, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Alain Udry, démissionnaire en date de ce jour. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

- Administrateur-Délégué: Monsieur Michel Marengère demeurant 38 Place du Commerce, Suite 10-515, Verdun, Québec, H3E 1T8, Canada, est également nommé administrateur-délégué de la société avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Alain Udry, démissionnaire en date de ce jour. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AGROLINE SA

P. Houbert

*Administrateur*

Référence de publication: 2007103610/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08706. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070117911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

*Signature*

Référence de publication: 2007103572/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07232. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070117633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.457.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

*Pour INVESCO FUNDS, SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société anonyme

*Signatures*

Référence de publication: 2007103567/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07453. - Reçu 102 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070117641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Industrial Development Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 92.795.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 14 août 2007*

Les mandats des Administrateurs, à savoir, Felix Poulsen demeurant au 51, HC Andersens Boulevard, DK-1553 Copenhagen, Denmark, Mads Braemer-Jensen demeurant au 20/7, ulitsa Chaplygina 4th Floor, 103062 Moscow, Russia, Clive Anderson demeurant au 203, East 72nd Street, New York, NY 10021, U.S.A., ainsi que le mandat de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007103756/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

**Lavator Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.176.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 16 juillet 2007, il a été résolu ce qui suit:

- Approbation de la résignation de Mme Nadine Gloesener et Mons. Pierre Arens comme administrateurs de la société au 26 juin 2007.
- Approbation de la résignation de Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société au 26 juin 2007.
- D'élire Mons. Gilles Wecker, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, et Mons. Patrik Lavén, demeurant à 1 Erik Dahlbergsgatan, S-222 20 Lund, Suède, comme nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Mme Nadine Gloesener et Mons. Arens au 26 juin 2007.
- D'élire MODERN TREUHAND SA, 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, numéro RCS B86166 comme nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale, en remplacement de Mons. Gilles Wecker.
- De ré-élire Mons. Mikael Holmberg comme administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

F. Finnegan / G. Wecker.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 16th, 2007, it has been resolved the following:

- To accept the resignation of Mrs. Nadine Gloesener and Mr. Pierre Arens as directors of the company as per June 26th, 2007.
- To accept the resignation of Mr. Gilles Wecker as auditor of the company as per June 26th, 2007.
- To appoint Mr Gilles Wecker residing in 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, and Mr. Patrik Lavén, residing in 1 Erik Dahlbergsgatan, S-222 20 Lund, Sweden, as new directors of the company replacing Mrs Gloesener and Mr. Arens as per June 26th, 2007.
- To appoint MODERN TREUHAND S.A. 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS No B86166 as new statutory auditor of the company until the next annual general meeting in replacement of Mr. Wecker.
- To re-elect Mr. Mikael Holmberg as director of the company until next annual general meeting.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2007103732/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05525. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.



**Chauffage Sauerwiss S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.401.837,88.**Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.  
R.C.S. Luxembourg B 51.677.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 mai 2007,  
enregistré à Luxembourg le 12 juillet 2007 sous la référence LSO CG/04651*

L'assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Spautz pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

L'assemblée nomme Messieurs:

Paul Emering, 19A, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster

Daniel Reding, 10, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg

en tant qu'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

L'assemblée nomme en tant que commissaire:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103733/2296/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**DH Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 74.957.

—  
Par résolution circulaire en date du 7 août 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur John Howard, avec adresse au 20, Egerton Gardens, SW3 2DB Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 3 août 2007.

- Nomination de Monsieur John Whiteley, demeurant au 14, Fallows Green, AL5 4HD Harpenden, Hertfordshire, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 3 août 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103760/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**ISMT Enterprises, Société Anonyme.**Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.097.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 août 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007103729/206/13.

(070117417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---



**Brion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 73.686.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007103722/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08392. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Kippin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 98.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007103720/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08477. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 102.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007103721/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08390. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WARTBURG INVESTMENT S.A.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
*Agent domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2007103840/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05287. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

---

**Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WARTBURG INVESTMENT S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Agent domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2007103839/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05288. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

---

**Highworth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 96.650.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
Administrateur

Référence de publication: 2007103718/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08471. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Fibaume S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 66.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007103716/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08464. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**FMS Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 101.240.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Schmit / N. Schmitz  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007103717/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08467. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Fermain S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 53.364.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007103714/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08456. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Fermain S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 53.364.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007103713/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08453. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Fermain S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 53.364.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007103715/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08460. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 87.616.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WARTBURG INVESTMENT S.A.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
*Agent domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2007103841/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05286. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

---

**Aedes International Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 123.229.

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company AEDES INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A. a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame incorporated by a deed of the undersigned notary, on December 22nd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 308 of March 6th, 2007 registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 123.229

The meeting was opened at 5.30 pm. and was presided by Mrs Chantal Fondeur, employee, residing professionally in Luxembourg-Eich.

The Chairman appointed as secretary Mrs Myriam Wengler, employee, residing professionally in Luxembourg-Eich.

The meeting elected as scrutineer Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Luxembourg-Eich.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Amend article 12 of the articles of association.

2.- Appoint with effect on July 1st, 2007 Mr Fraser as new director of the company.

3.- Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The General Meeting resolves to amend the statutory power of signature and in consequence to amend article 12 of the articles of incorporation to have the following wording:

« **Art. 12.** Representation of the Company The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.»

*Second resolution*

The General Meeting appoints as new director with effect on July 1st, 2007 Mr Nicolas Fraser director, born on August 8th, 1960 in London residing at I-20121 Milano, Bastioni di Porta Nuova, 21, for a period ending in 2012.

*Third resolution*

The General Meeting accepts the resignation of Mr Frank Rainer Vaessen, with effect on May 1st, 2007 as director.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 5.35 a.m.

*Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 900.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AEDES INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 308 du 6 mars 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 123.229,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Madame Chantal Fondeur, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme comme secrétaire Madame Myriam Wengler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Modification du pouvoir de signature statutaire et en conséquence modification de l'article 12 des statuts.
- 2.- Nomination de M. Fraser aux fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.
- 3.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le pouvoir de signature statutaire et en conséquence de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 Monsieur Nicholas Fraser, directeur de sociétés, né à Londres le 8 août 1960, demeurant à I-20121 Milan, 21, Bastioni di Porta Nuova, son mandat expirant en 2012.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Frank Rainer Vaessen comme administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à heures.

#### *Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Fondeur, M. Wengler, M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20767. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007102265/206/120.

(070115590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

**Flextronics Asset Management and Investments Limited Liability Company Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.987.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Conformément à une résolution en date du 7 août 2007 de FLEXTRONICS VAGYONKEZELŐ ÉS BEFEKTETÉSI KORLÁTOLT FELELŐSÉGŰ TÁRSASÁG, une société valablement constituée et existant sous les lois de Hongrie et ayant son siège social au H-1183 Budapest, Tóth Árpád u. 1/a., Hongrie (la «Société»), la Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Succursale»).

*Informations relatives à la Société*

- Dénomination sociale: FLEXTRONICS VAGYONKEZELŐ ÉS BEFEKTETÉSI KORLÁTOLT FELELŐSÉGŰ TÁRSASÁG;
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Hongrie;
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: «Metropolitan Court as Court of Registration» de Budapest, Hongrie;
- Numéro d'immatriculation de la Société: 01-09-884806;
- Forme sociale: Kft. équivalente à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;
- Siège social: H-1183 Budapest, Tóth Árpád u. 1/a., Hongrie.

*Informations relatives à la Succursale*

- Dénomination: FLEXTRONICS ASSET MANAGEMENT AND INVESTMENTS LIMITED LIABILITY COMPANY LUXEMBOURG BRANCH;
- Adresse: 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg;
- Activités: L'activité de la branche luxembourgeoise est la détention et la gestion de créances et d'autres instruments de la Société portant intérêts;
- Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:
- \* En tant qu'organe de la Société:

Les gérants de la Société sont M. Robert McCafferty demeurant à Keylwerthgasse 10, A-1190 Vienne, Autriche; et M. Donald Standley demeurant à 5355 Highlands Dr., Longmont, CO 80503, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement représentée en justice ses gérants sont valablement engagés par les signatures de ses gérants.

\* En tant que représentants permanents de la Société pour l'activité de la Succursale:

- Mathias Wilhelmus Gertrudis Verstraaten, et
- Michel Laura Albert Kerssemakers

La succursale est valablement engagée par la signature de son représentant unique, ou en cas de pluralité de représentants, par la seule signature de l'un quelconque de ses représentants.

Le représentant unique ou le conseil des représentants, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007102486/4067/47.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07209. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Goodman Europe (Lux) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Eurinpro International).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.319.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EURINPRO INTERNATIONAL, société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, n° 333 du 14 avril 2005, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-105.319 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, n° 773 du 15 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Craig Williamson, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lorna Ros, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Estelle Garnon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en GOODMAN EUROPE (LUX) S.A. avec effet au 2 juillet 2007.

2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Changement de l'exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

4. Modification afférente de l'article 29 des statuts.

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième mercredi du mois de décembre à onze heures.

6. Modification afférente de l'article 21 des statuts.

7. Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société en GOODMAN EUROPE (LUX) S.A. avec effet au 2 juillet 2007.



En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination GOODMAN EUROPE (LUX) S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

En conséquence, le premier alinéa l'article 29 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 29. Année sociale (premier alinéa).** L'année sociale de la Société commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que l'exercice social qui a pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se terminera exceptionnellement le 30 juin 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième mercredi du mois de décembre à onze heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 21 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. Assemblée générale annuelle (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quatrième mercredi du mois de décembre de chaque année, à onze heures.»

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette à partir de l'année 2007.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la Loi du 25 août 2006.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 16 des statuts est supprimé et les premiers alinéas des articles 11 et 22 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration (premier alinéa).** Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.»

« **Art. 22. Autres assemblées générales (premier alinéa).** Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Williamson, L. Ros, E. Garnon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7573. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007102717/239/92.

(070116262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Emerald Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.375.

—  
EXTRAIT

Le 31 mai 2007 s'est tenue une Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Jari Sorvettula en qualité d'administrateur;

2. L'Assemblée a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Panu Helamaa demeurant professionnellement à Hollmingintie n ° 3, FIN-26100 Rauma (Finlande) pour une période de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011;

3. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Koenraad Helon, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité de commissaire aux comptes de la société;

4. L'Assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.P.R.L., sise à B-9160 Lokeren, n ° 8 Koning Boudewijnlaan représentée par Monsieur Etienne Helon pour une période de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007102503/1066/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03026. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070116101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

### **Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and seven, on the 21st of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A. (the Company) a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 89.452, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of October 15, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1 682, page 80 699 on November 23, 2002.

The meeting is presided by Mrs Pascale Nutz, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

The Chairman appoints as secretary Mr Philippe Vermeulen and the meeting elects as scrutineer Mrs Cindy Coulon, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, 142,569 (one hundred forty-two thousand five hundred sixty-nine) shares, representing 94.42% of the capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the Agenda of the meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen with effect date on May 2, 2007

2.- Amendment of point 1.4 of Article 1 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen with effect date on May 2, 2007.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend point 1.4 of Article 1 of the Article of Incorporation to read as follows:

«1.4 - The registered office of the Company is established in Strassen. The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board of Directors. Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Directors.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille sept, le vingt et un juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPRINGER SCIENCE + BUSINESS MEDIA S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.452, constituée suivant un acte du 15 octobre 2002, publié le 23 novembre 2002 au mémorial C numéro 1 682, page 80 699.

L'assemblée est présidée par Mme Pascale Nutz, avec l'adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Philippe Vermeulen et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Cindy Coulon, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, 142.569 (cent quarante-deux mille cinq cent soixante-neuf) parts sociales, représentant 94,42% du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen avec effet en date du 2 mai 2007

2.- Modification du point 1.4 de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen avec effet en date du 2 mai 2007.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«1.4 - Le siège social de la Société est établi à Strassen. La Société peut établir des succursales, des filiales, des agences ou des bureaux administratifs au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que dans des pays étrangers par une simple décision du Conseil d'Administration. Sans préjudice des règles générales régissant la rupture des contrats au cas où le siège social de la société a été établi en vertu d'un contrat avec des tiers, le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Nutz, P. Vermeulen, C. Coulon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, Relation: LAC/2007/14546. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102702/211/94.

(070116548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.598.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of January.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg section B under number 122.629, and having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and

ATLAS GRACECHURCH S.a.r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, under process of registration with the Trade and Company Register of Luxembourg, and having its registered office at 120, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

both here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two proxies established on January 24rd, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of GRACECHURCH S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 122.598, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 11, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to create two categories of shares and decide that the shares of the Company will be held as follows:

ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, holds thirty-four (34) class A ordinary shares,

LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, holds four hundred and sixty-six (466) class B ordinary shares.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of two hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (€ 237,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) to two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-) by creation and issue of six hundred and fifty-four (654) new class A ordinary shares and eight thousand eight hundred and forty-six (8,846) new class B ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

V. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the six hundred and fifty-four (654) new class A ordinary shares and eight thousand eight hundred and forty-six (8,846) new class B ordinary shares:

- ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe the six hundred and fifty-four (654) new class A ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of sixteen thousand three hundred and fifty Euros (€ 16,350.-), together with a share premium in the amount of fifty-one thousand six hundred Euros (€ 51,600.-), by contribution in kind in the amount of sixty-seven thousand nine hundred and fifty Euros (€ 67,950.-), consisting in the conversion of a portion of a receivable held by ATLAS GRACECHURCH S.à r.l. towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of an interest free loan agreement signed between the Company and ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, on December 21, 2006, whereby ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, lent the principal amount of one million six hundred forty-four thousand one hundred sixty-two British Pounds and forty-eight pence (£ 1,644,162.48) to the Company. Proof of the existence and value of the receivable in the amount of one million six hundred forty-four thousand one hundred sixty-two British Pounds and forty-eight pence (£ 1,644,162.48) has been given to the undersigned Notary by a copy of the loan agreement executed between the Company and ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, on December 21st, 2006;

- LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe the eight thousand eight hundred and forty-six (8,846) new class B ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, and fully pays them up in the amount of two hundred twenty-one thousand one hundred and fifty Euros (€ 221,150.-), together with a share

premium in the amount of six hundred ninety-eight thousand four hundred Euros (€ 698,400.-), by contribution in kind in the amount of nine hundred nineteen thousand five hundred and fifty Euros (€ 919,550.-), consisting in the conversion of a portion of a receivable held by LBREP II GRACECHURCH S.à r.l. towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of an interest free loan agreement signed between the Company and LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, on December 21, 2006, whereby LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, lent the principal amount of twenty-five million six hundred thirty-seven thousand one hundred and seventy-eight British Pounds (£ 25,637,178.-) to the Company. Proof of the existence and value of the receivable in the amount of twenty-five million six hundred thirty-seven thousand one hundred and seventy-eight British Pounds (£ 25,637,178.-) has been given to the undersigned Notary by a copy of the loan agreement executed between the Company and LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., prenamed, on December 21st, 2006.

VI. Pursuant to the above conversion and increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-) divided into six hundred and eighty-eight (688) class A ordinary shares and nine thousand three hundred and twelve (9,312) class B ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each.»

VII. The shareholders resolve to accept the resignation of Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America, as manager of the Company.

VIII. The shareholders resolve to appoint Mr Andrew B. Cohen, Property Investor, born on August 22, 1967 in New York (United States of America), residing at 267 West 89th Street, Apt. 4B, New York, New York 10024, United States of America, Mr Jeffrey A. Goldberger, Property Investor, born on July 12, 1962 in Florida (United States of America), residing at 225 West 86th Street, Apt. 1001, New York, New York 10024, United States of America, and Mr John Mc Carthy, Company Director, born on September 6, 1961 in New York (USA), residing at 29 Charles Lane, London NW8 7SB, United Kingdom, as new managers of the Company for an unlimited period of time.

IX. The shareholders resolve to create two categories of managers and decide that the board of managers of the Company will be composed as follows:

*Category A Managers:*

Mr Andrew B. Cohen, prenamed,  
Mr Jeffrey A. Goldberger, prenamed,

*Category B Managers:*

Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America,  
Mr John McCarthy, prenamed.

X. The shareholders resolve to entirely restate the articles of association of the company, to give them the following content:

### Article of association

#### Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of GRACECHURCH S.à r.l.

**Art. 2. Corporate Objectives.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of any debt other instruments which may be convertible.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

### Capital - Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is fixed at two hundred fifty thousand Euros (€ 250,000.-) represented by six hundred and eighty-eight (688) class A ordinary shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each (the «Class A ordinary Shares») and nine thousand three hundred and twelve (9,312) class B ordinary shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each (the «Class B ordinary Shares», collectively referred with Class A ordinary Shares to as the «Shares»).

The owner of the Class A ordinary Shares shall be designed as «A Shareholder», and the owner of the Class B ordinary Shares shall be designed as «B Shareholder», collectively referred with A Shareholder to as the «Shareholders» and each a «Shareholder».

The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with Article 12 of the Articles.

The share premium paid by A Shareholder shall be allocated to the Class A ordinary Shares, and the share premium paid by B Shareholder shall be allocated to the Class B ordinary Shares.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### Art. 7. Transfer of Shares - Tag Along.

#### 7.1 Prohibition on dealing

No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following in accordance with any shareholder agreement that may be entered into, from time to time, between the Company and its Shareholders (the «Agreement») otherwise than in accordance with the remainder of this article 7:

- sell, transfer, dispose of or assign any Shares;
- grant an option, right or interest over any shares or grant an option or right over any interest in any Shares;
- enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares; or
- grant any mortgage, charge, pledge, lien, restriction, right of preemption, third-party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement (including, without limitation, a title transfer and retention arrangement) having similar effect over any Shares or any interest in any shares; or
- agree to any of the aforesaid.

#### 7.2 Restriction on Transfers

Subject to paragraph 3 of this Article 7.2, the Class A ordinary Shares may not be transferred by the A Shareholder in whole or in part (i) other than to any person other than to Affiliates of the A Shareholder (provided that such Affiliates are not Prohibited Investors as defined in clause 13.2.1 of the Agreement) or (ii) pursuant to a general pledge of the assets of the entity or group which owns the A Shareholder (in connection with corporate level debt of such entity or group) without the prior written consent of the B Shareholder (which shall not be unreasonably withheld, delayed or conditioned).

Subject to paragraph 3 of this Article 7.2, the Class B ordinary Shares may not be transferred by the B Shareholders nor may the B Shareholder (directly or indirectly) cease to control or manage the Class B ordinary Shares except:

- in the case of a transfer of Class B ordinary Shares to an Affiliate or any third party other than to a Prohibited Investor, or
- with the consent of the A Shareholder (which shall not be unreasonably withheld, delayed or conditioned).

Shares of any class may only be transferred together with the Subordinated Loans and the Shares held by the Company in the GRACECHURCH Adviser (or the proportion of such Shares) which is in the same proportion as the number of Shares being transferred is to the total number of Shares of the class being transferred) held by the relevant Shareholder and only in accordance with the provisions of this article 7.

#### 7.3 Tag Along

If at any time the B Shareholder proposes to transfer all or more than 50% of the Class B ordinary Shares to any person other than an Affiliate in accordance with paragraph 2 of Article 7.2, it will give to the A Shareholder written notice (a «Proposed Sale Notice») of the intended sale at least twenty-five (25) calendar days prior to the date of such



proposed sale. The Proposed Sale Notice must set out, to the extent not described in any accompanying documents, (a) the identity of the proposed buyer, if a buyer has been identified at that time («Proposed Buyer») (b) the purchase price and other terms and conditions of payment including the proposed sale date («Proposed Sale Date») and (c) the portion of Class B ordinary Shares proposed to be transferred to the Proposed Buyer (the «Proposed Sale Interest»). A Shareholder is entitled, by written notice given to B Shareholder within twenty (20) calendar days after receipt of the Proposed Sale Notice, to sell a proportionate share of the class A ordinary shares to the Proposed Buyer on the same terms and conditions as those set out in the Proposed Sale Notice, including the terms relating to selling price per share.

Any default by A Shareholder in completing such a sale to the Proposed Buyer, having given such a notice, will not prevent or delay the sale by B Shareholder of the Proposed Sale Interest. B Shareholder shall have a period of one hundred and eighty (180) calendar days following the Proposed Sale Date (the «Sale Period») to complete such a sale and if it does not do so it shall be required to deliver a new Proposed Sale Notice to A Shareholder.

For the purposes of giving effect to an obligation or commitment pursuant to this Article 7.3 of A Shareholder to transfer all or a portion of the class A ordinary shares to a third party, A Shareholder shall appoint B Shareholder as its attorney to do, execute and perform all matters, acts and things that are required (but not performed timely by A Shareholder) to effect such a transfer. The power of attorney referred to in this Article 7.3 shall be executed upon the signing of the Agreement in the form provided in the Agreement.

On any sale of Shares pursuant to this Article 7.3, the Shareholders shall procure that:

- prior to the completion of such sale, a calculation is carried out to determine the net proceeds that would have been distributed to each Shareholder in accordance with the provisions of Clause 12 of the Agreement in the event that such proceeds had been received by the Company following a sale of the relevant proportion of the Assets (as defined in the Agreement) as is equal to the proportion of Shares that have been sold as compared to the total number of Shares (the sum that would have been due to each Shareholder in such circumstances being the «Distribution Amount»); and
- the transferee of the Shares in each case shall pay a sum equal to the relevant Distribution Amount directly to each Shareholder on each date of completion of any transfer of all or some of the Shares.

#### 7.4 Preemption

If at any time a Shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Shares or any Subordinated Loans to a Third Party Buyer (the «Offered Shares»), it shall first make an offer to the other Shareholder (the «Remaining Shareholder») in a written notice (the «Transfer Notice») and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans and the price for the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»).

The Remaining Shareholder shall, within thirty (30) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either:

- serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an «Acceptance Notice»); or
- serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

Where the Remaining Shareholder gives an Acceptance Notice, the Selling Shareholder shall transfer and the Remaining Shareholder or its designated Affiliate shall take a transfer of the Offered Shares.

The closing date for any transfer to be made pursuant to paragraph 3 of this Article 7.4 shall be the date thirty (30) Business Days from the date of the Acceptance Notice.

If the Remaining Shareholder does not serve an Acceptance Notice or fails to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free to sell to a Third Party Buyer (as defined in the Agreement) on the Terms (or at a price greater than 95% of the price comprised in the Terms and otherwise on terms and conditions not substantially less favourable to the Selling Shareholder) to a Third Party Buyer for a period of up to six (6) months from the Offer Deadline (the «Sale Period»).

If the Selling Shareholder is unable to procure a sale pursuant to paragraph 5 of this Article 7.4 during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

- withdraw the offer to sell the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans by delivering a notice of withdrawal to the Company; or
- serve a further Transfer Notice on the Remaining Shareholder (the «Subsequent Transfer Notice») on different terms than the Terms following which the provisions of paragraphs 1 and 6 of this Article 7.4 shall apply mutatis mutandis save that (a) the «Offer Deadline» shall be defined as the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and (b) the «Terms» shall be defined as the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

#### 7.5 Transfers to Affiliates

Any Shareholder (or its Affiliate) may transfer all or some of its Shares or Subordinated Loans to an entity which is an Affiliate of such Shareholder (provided that such Affiliates are not Prohibited Investors as defined in clause 13.5 of the Agreement) on giving prior written notice to the other Shareholder (provided that such Affiliate is not a Prohibited Investor). Any Affiliate holding Shares or Subordinated Loans shall immediately retransfer its Shares and any relevant Subordinated Loans to such Shareholder or a person who is an Affiliate of such Shareholder if it ceases to be an Affiliate



of the Shareholder and each of the Shareholders agrees and undertakes that it will vote in favour of the transfer of any Shares under this article at any meeting of the Shareholders held in order to comply with the Law where the preceding provisions of this article 7.5 have been complied with.

#### 7.6 Approval of transfers

Any transfer of Shares to any third party must be authorized by the general meeting of the Shareholders who represent at least three quarters of the capital of the Company in accordance with Articles 189 and 190 of the Law.

### Management and shareholders

#### Art. 8. Board of Managers.

The Company is managed by a board of managers composed of four (4) managers divided into two categories, respectively two (2) managers denominated «Category A Managers», two (2) managers denominated «Category B Managers», collectively referred with the Category A Managers to as the «Managers».

A Shareholders are entitled from time to time to nominate for appointment at least 3 Managers out of which the general meeting of Shareholders of the Company shall appoint two Managers (the «Category A Managers»).

B Shareholders are entitled from time to time to nominate for appointment at least 3 Managers out of which the general meeting of Shareholders of the Company shall appoint two Managers (the «Category B Managers»).

In case of vacancy of one or several Category A Manager positions on the board of managers, the A Shareholder shall propose for election by the Shareholders a list of candidates (the «A candidates»). That list shall in any case comprise two (2) candidates for one Category A Manager to be elected.

In case of vacancy of one or several Category B Manager positions on the board of managers, the B Shareholder shall propose for election by the Shareholders a list of candidates (the «B candidates»). That list shall in any case comprise two (2) candidates for one Category B Manager to be elected.

Whenever there are less than two (2) Category A Managers on the board of managers, the general meeting of Shareholders will have to elect as many A candidates as are necessary to fill up the vacant Category A Manager positions on the board of managers.

Whenever there are less than two (2) Category B Managers on the board of managers, the general meeting of Shareholders will have to elect as many B candidates as are necessary to fill up the vacant Category B Manager positions on the board of managers.

Amongst the different A or B candidates, the candidates who have collected the highest number of casted voted are elected as Managers.

In case of vacancy on the board of managers, the remaining Managers are not authorized to fill such vacancy until the next Shareholders' meeting. In such event, the board of managers shall convene a Shareholders' meeting, which shall proceed with the election of a new Manager in compliance with the provisions of the present article.

The Managers need not be Shareholders.

The general meeting of Shareholders of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Manager, it being understood that (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the board of managers includes the right to propose the dismissal or suspension of the Manager appointed in accordance with this article 8 at the nomination of that party or parties, and (ii) the provisions of this article 8 shall apply equally to the replacement of a Manager.

Each Shareholder is entitled from time to time to appoint one (1) person to attend, observe and speak (but not vote) at meetings of the board of managers (the «Observers»).

**Art. 9. Powers of the Board of Managers.** In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers.** The board of managers shall elect a Category B Manager to hold the post of chairman (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present at any meeting of the managers, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Chairman shall not have a casting or second vote.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers shall be held, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every three (3) months.

The meetings of the board of managers are convened on less than five (5) Business Days' notice given to all Managers and accompanied with the list of the items of the agenda to be considered at the relevant meeting by the Chairman, the secretary or by any two Managers. Board meetings may be convened by giving less than forty-eight (48) hours' notice to all Managers if the interests of the Company would in the opinion of a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board of Managers meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers agree. The board of managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least one Category A Manager and one Category B Manager are present or represented by proxies, provided, that if a meeting is adjourned twice due to the lack of a quorum, that meeting, when next reconvened shall be deemed to have a quorum.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 11. Liability of the Managers.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Shareholders decisions

**Art. 12. Shareholders Decisions.** Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings. However, the holding of the general meeting shall not be obligatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions on decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are (except to the extent otherwise provided for in these Articles and except for any decisions that, pursuant to the Law, have to be adopted unanimously) only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 13. Major Decisions.** In addition to the requirements set out by the Law, the Agreement may provide for specific matters that shall require the Shareholders' unanimous approval (the «Major Decisions»).

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 14. Financial Year.** The Company's financial year starts each year on the 1st of January and ends on the 31st of December of that year.

**Art. 15. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution Rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The general meeting of Shareholders shall allocate the annual profit or loss in accordance with the provisions set out in the Agreement.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

### Winding-Up - Liquidation

**Art. 17. Winding-up, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders' meeting to be taken in accordance with provision 12 of the Articles.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Applicable law

**Art. 18. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Art. 19. Definitions.

«Affiliate» with respect to any person, means another person who, directly or indirectly, (a) Controls the first person, (b) is Controlled by the first person, or (c) is under common Control with the first person);

«Business Day» means a day, other than a Saturday or Sunday, on which the major clearing banks in the City of London, the city of New York, New York, United States of America, Luxembourg and Jersey are open for non-automated customer services;

«GRACECHURCH Adviser» means 20 GRACECHURCH (GENERAL PARTNER) LIMITED, a company incorporated in England and Wales under registered company number 5835401 whose registered office is at St Helens, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ;

«Prohibited Investor» has the meaning given to it in the Agreement;

«Subordinated Loans» means any subordinated loans and shareholder loans which may from time to time be entered into by the Company.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately twelve thousand Euros (€ 12,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 122.629, et

ATLAS GRACECHURCH S.a.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 120, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentées par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 24 janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRACECHURCH S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 122.598, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 11 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement libérées.

III. Les associés décident de créer deux catégories de parts sociales et décident que les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., prénommée, détient trente-quatre (34) parts sociales ordinaires de classe A, et LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., prénommée, détient quatre cent soixante-six (466) parts sociales ordinaires de classe B.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent trente-sept mille cinq cents Euros (€ 237.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à deux cent cinquante mille Euros (€ 250.000,-) par la création et l'émission de six cent cinquante-quatre (654) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A et huit mille huit cent quarante-six (8.846) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-).

V. Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des six cent cinquante-quatre (654) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A et huit mille huit cent quarante-six (8.846) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B comme suit:

- ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., précitée, souscrit aux six cent cinquante-quatre (654) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de seize mille trois cent cinquante Euros (€ 16.350,-) ainsi qu'une prime d'émission au montant total de cinquante et un mille six cents Euros (€ 51.600,-), par apport en nature d'un montant de soixante-sept mille neuf cent cinquante Euros (€ 67.950,-), consistant en la conversion d'une partie d'une créance d'un montant total de un million six cent quarante-quatre mille cent soixante-deux Livres Sterling et quarante-huit pence (£ 1.644.162,48) détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., précitée, en date du 21 décembre 2006 en vertu duquel ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant total de un million six cent quarante-quatre mille cent soixante-deux Livres Sterling et quarante-huit pence (£ 1.644.162,48). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance d'un montant total de un million six cent quarante-quatre mille cent soixante-deux Livres Sterling et quarante-huit pence (£ 1.644.162,48) a été donnée au notaire instrumentant par une copie du contrat de prêt entre la Société et ATLAS GRACECHURCH S.à r.l., précitée, conclu en date du 21 décembre 2006;

- LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., précitée, souscrit aux huit mille huit cent quarante-six (8.846) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent vingt et un mille cent cinquante Euros (€ 221.150,-), ainsi qu'une prime d'émission au montant total de six cent quatre-vingt dix-huit mille quatre cents Euros (€ 698.400,-), par apport en nature d'un montant de neuf cent dix-neuf mille cinq cents Euros (€ 919.550,-), consistant en la conversion d'une partie d'une créance d'un montant total de vingt-cinq millions six cent trente-sept mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling (£ 25.637.178,-) détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., précitée, en date du 21 décembre 2006 en vertu duquel LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant total de vingt-cinq millions six cent trente-sept mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling (£ 25.637.178,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance d'un montant total de vingt-cinq millions six cent trente-sept mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling (£ 25.637.178,-) a été donnée au notaire instrumentant par une copie du contrat de prêt entre la Société et LBREP II GRACECHURCH S.à r.l., précitée, conclu en date du 21 décembre 2006.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (€ 250.000,-) représenté par six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales ordinaires de classe A et neuf mille trois cent douze (9.312) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

VII. Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Robert Shaw, Senior Vice President, né le 5 octobre 1966 à New York (USA), ayant son adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la société.

VIII. Les associés décident de nommer Monsieur Andrew B. Cohen, Property Investor, né le 22 août 1967 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 267 West 89th Street, Apt. 4B, New York, New York 10024, Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Jeffrey A. Goldberger, Property Investor, né le 12 juillet 1962 en Florida (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 225 West 86th Street, Apt. 1001, New York, New York 10024, Etats-Unis d'Amérique, et Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (USA), résidant à 29 Charles Lane, Londres NW8 7SB, Royaume-Uni, en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.

IX. Les associés décident de créer deux catégories de gérants et décident que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

Monsieur Andrew B. Cohen, prénommé,  
Monsieur Jeffrey A. Goldberger, prénommé,

*Gérants de catégorie B:*

Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique,

Monsieur John McCarthy, prénommé.

X. Les associés décident de procéder entièrement à la refonte des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination Sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination GRACECHURCH S.à r.l.

**Art. 2. Objet Social.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant et du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (€ 250.000,-) représenté par six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales ordinaires de classe A de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (les «Parts Sociales ordinaires de Classe A») et neuf mille trois cent douze (9,312) parts sociales ordinaires de classe B de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune (les «Parts Sociales ordinaires de Classe B», avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales ordinaires de Classe A sont détenues par l'«Associé A» et les parts sociales ordinaires de classe B sont détenues par l'«Associé B» (collectivement Associé A et Associé B étant les «Associés», et chacun un «Associé»).

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

La prime d'émission payée par l'Associé A reste rattachée aux Parts Sociales de Classe A, et la prime d'émission payée par l'Associé B reste rattachée aux Parts Sociales de Classe B.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Cession de parts sociales - «Tag Along».**

7.1 Interdiction de vendre

Aucun Associé ne doit entreprendre, ni consentir à entreprendre, en application du pacte d'actionnaire conclu entre la Société et ses Associés (le «Contrat»), aucune des actions décrites ci-dessous, si ce n'est en conformité avec les stipulations de cet Article 7:

- vendre, transférer, disposer ou assigner des parts sociales;
- accorder une option, un droit ou un intérêt sur les Parts Sociales ou une option ou un droit sur un intérêt sur les Parts Sociales
- conclure tout contrat relatif aux droits de vote attachés aux Parts Sociales;
- accorder une hypothèque, une charge, un droit de gage, de rétention de nantissement, de restriction, de préemption, un droit aux tiers ou intérêt, ou toute charge, garantie de toute nature, ou toute autre disposition préférentielle (incluant



sans limitation, les transferts de titres ou convention de rétention) ayant un effet similaire sur les Parts Sociales ou tout droit sur les Parts Sociales.

- accepter de consentir à tout ce qui est susmentionné

#### 7.2 Restrictions sur les transferts

Conformément au paragraphe 3 de cet article 7.2, les Parts Sociales ordinaires de Classe A ne peuvent pas être transférées en partie ou en intégralité par l'Associé A, (i) à une personne autre qu'une personne du même groupe (une «Affiliée») (à condition que cette affiliée ne soit pas un Investisseur Prohibé tel que défini à la clause 13.2.1 du Contrat) ou (ii) en cas de garantie accordée sur les actifs de l'entité ou du groupe détenant l'Associé A (en rapport avec toute dette de cette entité ou de ce groupe), sans l'accord préalable de l'Associé B (sans que cette autorisation ne soit déraisonnablement retenue, retardé ou conditionnée).

Conformément au paragraphe 3 de cet article 7.2, les Parts Sociales ordinaires de Classe B ne peuvent pas être transférées par l'Associé B et l'Associé B ne peut cesser d'exercer le contrôle (direct ou indirect) sur Parts Sociales ordinaires de Classe B, excepté dans les cas suivants:

- dans l'hypothèse d'un transfert Parts Sociales ordinaires de Classe B à une Affiliée ou un tiers autre qu'un investisseur prohibé; ou
- avec l'accord de l'Associé A (sans que cet accord ne soit déraisonnablement retenue, retardé ou conditionnée).

Les parts sociales de toute classe ne peuvent être transférées qu'avec les intérêts détenus dans le Conseiller GRA-CECHURCH (ou la portion des intérêts rattachés à la portion des parts sociales cédées) détenus par l'associé propriétaire de ces parts sociales et seulement en conformité avec les dispositions de cet article 7.

#### 7.3 Tag Along

A chaque fois que l'Associé B propose de transférer tout ou plus de la moitié des Parts Sociales ordinaires de Classe B à une autre personne qu'à une Affiliée, en respect du paragraphe 2 de l'article 7.2, une notification écrite («Notification») faisant état de l'intention de vendre doit être envoyée à l'Associé A au moins vingt-cinq (25) Jours Ouvrables avant la date prévue de vente. Cette Notification doit mentionner (a) l'identité de l'acheteur potentiel, s'il y en a un à cette date («Acheteur Potentiel»); (b) le prix d'achat et les autres conditions de paiement, incluant la date de vente proposée («Date de Vente Potentielle»); et (c) le nombre de Parts Sociales ordinaires de Classe B devant être transférées («Parts Sociales Potentielles»). L'Associé A est autorisé par notification écrite donnée à l'Associé B dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant réception de la Notification, à vendre une partie des Parts Sociales ordinaires de Classe A proportionnelle aux Parts Sociales Potentielles à l'Acheteur Potentiel, dans les mêmes conditions que celles figurant dans la Notification, y compris les conditions relatives au prix de vente unitaire.

Tout défaut de l'Associé A, ayant donné une telle Notification à l'Associé B, en relation avec la vente de Parts Sociales ordinaires de Classe A à l'Acheteur Potentiel, n'aura aucune conséquence ni ne retardera la vente par l'Associé B des Parts Sociales Potentielles. L'Associé B disposera d'un délai de cent quatre-vingt (180) Jours Ouvrables suivant la Date de Vente Potentielle (la «Période de Vente») pour accomplir cette vente, à défaut, une nouvelle Notification devra être envoyée à l'Associé A.

Afin de contraindre ou de permettre à l'Associé A de transférer l'intégralité ou une partie des Parts Sociales de Classe A à un tiers, en application de cet article 7.3, l'Associé A pourra donner procuration à l'Associé B avec pouvoir d'exécuter tout acte et toute action requise (qui ont été négligées par l'Associé A) pour effectuer un tel transfert. La procuration devra respecter les dispositions du Contrat.

En cas de vente de Parts Sociales dans le cadre de cet article 7, les Associés doivent s'assurer que:

- avant l'exécution d'une telle vente, soit déterminé le montant net devant être distribué à chaque Associé en vertu de la clause 12 du Contrat en cas de vente par la Société d'une partie des Actifs (au sens du Contrat) proportionnellement à la portion des Parts Sociales vendues (la somme due à chaque Associé dans cette situation étant le «Montant de la Distribution»); et
- le cessionnaire des Parts sociales, dans chaque cas, paye le Montant de la Distribution effectivement dû par la Société à chaque associé à la date effective de transfert de toutes ou partie des Parts Sociales.

#### 7.4 Préemption

Lorsque qu'un Associé (l' «Associé Vendeur») souhaite transférer l'intégralité ou une partie de ses parts sociales et les Prêts Subordonnés à un tiers (les «Parts Sociales Offertes»), cet Associé doit notifier par écrit (la «Notification de Transfert») à l'autre Associé (l' «Associé Restant»), et à la Société, indiquant les détails des Parts Sociales Offertes et des prêts subordonnés attachés à ces parts sociales, ainsi que les prix et conditions auxquels l'Associé Vendeur serait susceptible de vendre les Parts Sociales Offertes (les «Conditions de Vente»).

L'Associé Restant pourra, dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Transfert (la «Date Limite de L'Offre»), soit:

- informer par notification écrite l'Associé Vendeur de son intention d'accepter les Conditions de Vente (la «Notification d'Acceptation»); ou
- informer par notification écrite l'Associé Vendeur de son intention de ne pas accepter les Conditions de Vente.

Lorsque l'Associé Restant délivre un Notification d'Acceptation, l'Associé Vendeur doit transférer les Parts Sociales Offertes et l'Associé Restant ou une Affiliée doit mettre en œuvre le transfert des Parts Sociales Offertes.

La date limite de transfert des Parts Sociales Offertes, dans le cadre du paragraphe 3 de cet article 7.4, intervient trente (30) Jours Ouvrables après réception de la Notification d'Acceptation.

Si l'Associé Restant n'envoie pas de Notification d'Acceptation ou s'il ne répond pas avant la Date Limite de l'Offre, l'Associé Vendeur est libre de vendre à un tiers aux Conditions de Vente (ou pour un prix supérieur à 95% du prix convenu dans les conditions et dans des conditions qui ne sont pas substantiellement moins favorables pour l'Associé Vendeur) au tiers, dans les six (6) mois de la Date Limite de l'Offre (la «Période de Vente»).

Si aucune vente n'intervient pendant la Période de Vente, l'Associé Vendeur peut:

- retirer son offre de vente des Parts Sociales Offertes et des prêts subordonnés en délivrant une notification de retrait d'offre à la Société; ou

- faire part d'une nouvelle offre de vente par notification écrite (la «Nouvelle Notification de Transfert») en respectant les dispositions des paragraphes 1 et 6 de cet article 7.4 mutatis mutandis, si ce n'est que (a) la «Date Limite de Vente» interviendra vingt (20) Jours Ouvrables de la date de réception de la Nouvelle Notification de Transfert; et (b) les «Conditions de Vente» seront les conditions de la Nouvelle Notification de Transfert.

#### 7.5 Transferts aux Affiliées

Tout Associé (ou ses affiliées) peut transférer l'intégralité ou une partie de ses parts sociales ou des prêts subordonnés à une entité qui est une Affiliée de cet Associé, (à condition que cette Affiliée ne soit pas un Investisseur Prohibé tel que défini à la clause 13.5 du Contrat) préalablement à l'Offre de Vente adressée à l'Associé Restant. Toute Affiliée détenant des parts sociales ou des prêts subordonnés devra immédiatement transférer les parts sociales transférées avec tous les prêts subordonnés relatifs à l'Associé ou à une personne qui est affiliée à cet Associé, si l'Associé cesse d'être une affiliée et les Associés consentent et s'engagent à voter en faveur du transfert de chaque part sociale sous cet article à chaque assemblée des Associés tenue pour se conformer à la Loi régissant cet article 7.5.

#### 7.6 Autorisation de transferts

Tout transfert de parts sociales à un tiers doit être autorisé par l'assemblée générale des Associés qui doivent représenter au moins trois quarts du capital social, conformément aux articles 189 et 190 de la Loi.

### Gérance

**Art. 8. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins quatre (4) gérants respectivement deux (2) gérants nommés «Gérants de catégorie A» et deux (2) gérants nommés «Gérants de catégorie B» (collectivement les Gérants de catégorie A et Gérants de catégorie B étant désignés les «Gérants»).

L'Associé A proposera trois (3) personnes au poste de gérants, parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés choisira deux (2) gérants (les «Gérants de Catégorie A»).

L'Associé B proposera trois (3) personnes au poste de gérants, parmi lesquelles l'assemblée générale des Associés choisira deux (2) gérants (les «Gérants de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant de catégorie A au sein du conseil de gérance, l'Associé A proposera à l'assemblée des Associés une liste de candidats (les «Candidats A»). Cette liste comprendra dans tous les cas deux (2) candidats pour un poste de gérant de catégorie A à pourvoir.

En cas de vacance d'un ou plusieurs de poste de Gérant de catégorie B au sein du conseil de gérance, l'Associé B proposera à l'assemblée des Associés une liste de candidats (les «Candidats B»). Cette liste comprendra dans tous les cas deux (2) candidats pour un poste de gérant de catégorie B à pourvoir.

Dans le cas où la représentation des Gérants de Catégorie A au sein du conseil de gérance serait inférieure à deux (2) Gérants de Catégorie A, l'assemblée générale des Associés devra nommer autant de gérant de Catégorie A qu'il en sera nécessaire afin de combler les postes vacants de Gérant de Catégorie A.

Dans le cas où la représentation des Gérants de Catégorie B au sein du conseil de gérance serait inférieure à deux (2) Gérants de Catégorie B, l'assemblée générale des Associés devra nommer autant de Gérant de Catégorie B qu'il en sera nécessaire afin de combler les postes vacants de Gérant de Catégorie B.

Au sein des différents candidats A ou B, les candidats ayant collecté les plus grand nombre de voix seront nommés gérants dans leur catégorie.

En cas de vacance de mandat au sein du conseil, les Gérants ne pourront pas combler cette vacance et ceci jusqu'à la prochaine assemblée des Associés. Dans ce cas le conseil de gérance devra convoquer l'assemblée des Associés qui devra procéder à l'élection de nouveaux gérants et ceci selon les dispositions du présent article.

Les Gérants ne doivent pas être nécessairement associés.

L'assemblée générale des Associés de la Société pourra décider à tout moment la révocation ou suspension de tout gérant, étant précisé que (i) le droit d'un Associé de proposer un candidat à la nomination au sein du conseil de gérance comprend le droit de cet Associé de proposer la révocation ou suspension de ce gérant nommé en conformité avec cet article 8, et que (ii) les dispositions de cet article 8 s'applique de la même manière pour le remplacement d'un gérant.

Chaque Associé pourra nommer une (1) personne pour assister, observer et débattre (sans voter) aux réunions du conseil de gérance de la Société (les «Observateurs»).



**Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a (ont) tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature de quatre membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités des mandataires, le cas échéant, leur rémunération, la durée de leur mandat et toute autre condition.

**Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance pourra élire un président parmi les Gérants de catégorie B (le «Président»). Si le Président est empêché lors d'un conseil de gérance, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le Président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues tous les trois (3) mois, à moins que les Associés ne le décident autrement.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par notice adressée au moins cinq (5) Jours Ouvrables ouvrables à tous les gérants avec une liste des points de l'agenda devant être abordés lors de l'assemblée générale des Associés, par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra être convoqué sur notice moins de deux (2) Jours Ouvrables ouvrables si les intérêts de la société l'exigent. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés par procurations, sauf si un troisième conseil de gérance est convoquée suite au défaut de quorum lors des deux (2) précédents conseils de gérance, quelque soit le nombre de gérants présents, la condition de quorum sera considérée comme remplie.

Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée avec la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

**Art. 11. Responsabilité des Gérants.** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Décisions des associés

**Art. 12. Décisions des Associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'associés, les résolutions des Associés doivent être adoptées lors des assemblées générales des Associés. Toutefois, lorsque que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions peuvent être adoptées par écrit. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives (sauf dispositions contraires des statuts ou lorsque la Loi impose un vote à l'unanimité) ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 13. Les Décisions Majeures.** En plus des conditions énoncées par la Loi, le Contrat prévoit l'accord préalable et unanime des Associés en cas de certaines décisions à prendre pour des questions spécifiques (les «Décisions Majeures»).

**Art. 14. Exercice Social.** L'exercice social commence chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 15. Résultats Sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Répartition des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des Associés allouera les profits ou pertes annuels conformément aux dispositions du Contrat.

Sous réserve des dispositions précédentes, le conseil de gérance pourra décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur base de comptes intérimaires démontrant la suffisance de fonds pour une distribution, étant précisé que (i) le montant à distribuer ne pourra pas excéder, lorsque applicable, le montant des profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédant la distribution, augmentés des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées à nouveau et des sommes devant être allouées à la réserve légale en conformité avec la Loi et les Statuts, et que (ii) toute somme distribuée ne correspondant pas effectivement aux profits réellement réaliser devra être remboursée par les Associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision des associés, en conformité avec les dispositions l'Article 17 des statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Loi applicable

**Art. 18. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Art. 19. Définitions.

«Affiliée» par rapport à une entité, désigne une seconde entité, qui directement ou indirectement, (a) contrôle la première entité, (b) est contrôlée par la première entité, ou (c) est sous le même contrôle que la première entité.

«Conseiller GRACECHURCH» désigne 20 GRACECHURCH (GENERAL PARTNER) LIMITED, une société régie par le droit britannique, enregistrée sous le numéro 5835401, et ayant son siège social à St Helens, 1 Undershaft, London EC3P 3DQ, Royaume Uni.

«Investisseur Prohibé» a la signification donnée par le Contrat.

«Jour Ouvrable» désigne tout jour, autre que le samedi ou le dimanche, où les principales banques de la ville de Londres, de la ville de New-York, de New-York, des Etats-Unis d'Amérique, de Luxembourg et de Jersey sont ouvertes pour des services à la clientèle non automatisés.

«Prêts Subordonnés» désigne tout prêt subordonné et tout prêt d'actionnaire conclu par la Société.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille Euros (€ 12.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157S, fol. 63, case 6. — Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102711/211/726.

(070116653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Arlington Special Situations Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.966.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of August.

Before the undersigned master Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

ARLINGTON SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, an exempted company limited by shares incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o CIBC BANK AND TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, P.O. Box 694 Grand Cayman KY1-1107, 11 Dr. Roy's Drive, CIBC Financial Centre, George Town, Grand Cayman B.W.I., Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands, under registration number CR-128090,

duly represented by M<sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organized as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ARLINGTON SPECIAL SITUATIONS EUROPE S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers.

The board of managers shall be composed of at least one class A manager, and at least two class B managers, provided that at least one class B manager is resident or has their professional address in Luxembourg and that a majority of managers is not resident in a country different than Luxembourg.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of that sole manager who shall be resident or has their professional address in Luxembourg.

The Company may also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members who are residents, or who have their professional address in Luxembourg a chairman and may choose from among its members who are residents or who have their professional address in Luxembourg a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, as the case may be, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet -at least three times a year- upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. If the board of managers convenes upon call of a manager who is not resident or who does not have their professional address in Luxembourg, such call shall be made from Luxembourg.

All the meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager who is resident or who has their professional address in Luxembourg as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

A meeting of the board of managers conducted by conference call or videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another shall only be valid if the conference call or videoconference, or other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, is initiated in Luxembourg.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or by two managers provided that at least one of the signatories is resident in Luxembourg or has their professional address in Luxembourg. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers, provided that at least one of the signatories is resident in Luxembourg or has their professional address in Luxembourg.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators which do not need to be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by ARLINGTON SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as class A and class B managers of the Company:

(i) Class A manager:

- Jeremy Westhead, Finance Director, born on 29 January 1976 in Leicester (United Kingdom), professionally residing at 18 Pall Mall, London SW1Y 5 LU, the United Kingdom.

(ii) Class B managers:

- Sandrine Martz, ép. Van Waveren, Comptable, born on 18 August 1971 in Thionville (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Bruno Bagnouls, Directeur, born on 9 May 1971 in Nancy (France), professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, acting in her hereabove capacities, the said person signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ARLINGTON SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, une exempted company à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social à C/O CIBC BANK AND TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, P.O. Box 694 Grand Caïman KY1-1107, 11 Dr. Roy's Drive, CIBC Financial Centre, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro CR-128090,

représentée par M<sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, administrer ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ARLINGTON SPECIAL SITUATIONS EUROPE S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement des associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

Le conseil de gérance est composé au minimum d'un gérant de classe A, et d'au moins deux gérants de classe B, à condition qu'au moins un gérant de classe B soit résident ou ait son adresse professionnelle au Luxembourg et qu'en aucun cas une majorité de gérants réside dans un même pays autre que Luxembourg.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Au cas où elle dispose d'un gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature dudit gérant unique qui doit être résident au Luxembourg ou avoir son adresse professionnelle au Luxembourg.

La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été conféré par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou par acte sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres qui sont résidents ou ont leur adresse professionnelle au Luxembourg un président et pourra choisir parmi ses membres qui sont résidents ou ont leur adresse professionnelle au Luxembourg un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui ne sera pas nécessairement un gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira - au moins trois fois par an - sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si le conseil de gérance se réunit à la demande d'un gérant qui n'est pas résident ou qui n'a pas son adresse professionnelle au Luxembourg, la convocation devra être émise au Luxembourg.

Toutes les réunions de conseil de gérance devront se tenir au Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant qui est résident ou qui a son adresse professionnelle au Luxembourg pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est



présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une réunion du conseil de gérance tenue par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres ne sera valable que si la conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres est initiée au Luxembourg.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, à la condition qu'au moins un des signataires soit résident ou ait son adresse professionnelle au Luxembourg. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou en son absence par le vice-président ou par deux gérants, à la condition qu'au moins un des signataires soit résident ou ait son adresse professionnelle au Luxembourg.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par ARLINGTON SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A et de classe B de la Société:

(i) Gérant de classe A:

- Jeremy Westhead, Finance Director, né le 29 janvier 1976 à Leicester (United Kingdom), résidant professionnellement 18 Pall Mall, London SW1Y 5 LU (Royaume Uni).

(ii) Gérants de classe B:

- Sandrine Martz, ép. Van Waveren, Comptable, née le 18 août 1971 à Thionville (France), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Bruno Bagnouls, Directeur, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

3. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, LAC / 2007 / 21.818. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007102430/202/354.

(070116216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Gamma Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.623.

In the year two thousand seven, on the 25th day of July.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SHC EUROPE LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., registered with the Secretary of State of the State of Delaware under authentication number 3111564, having its registered office at 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

here represented by Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on 24th of July 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of GAMMA FINANCE S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.623 and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 September 2006, n ° 1677.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each up to one hundred and seventy-three thousand five hundred euro (EUR 173,500), by the issue of one thousand two hundred and eighty-eight (1,288) new shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, to be paid by a contribution in cash of one hundred and sixty-one thousand euro (EUR 161,000).

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by SHC EUROPE LLC, aforementioned, by a contribution in cash entirely allocated to the share capital of the Company, so that the amount of one hundred and sixty-one thousand euro (EUR 161,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at one hundred and seventy-three thousand five hundred euro (EUR 173,500) divided into one thousand three hundred and eighty-eight (1,388) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.»

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, has been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxholder signed together with the noary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SHC EUROPE LLC, une société constituée et existant selon les lois de l'État du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State de l'État du Delaware, sous le numéro d'authentification 3111564 et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,

ici représentée par Katia Gauzès, maître en droit, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, en date du 24 juillet 2007.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agit en qualité d'associé unique de GAMMA FINANCE S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.623 et ayant son siège social 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1677 du 7 septembre 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune à un montant de cent soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 173.500) par l'émission de mille deux cent quatre-vingt-huit (1.288) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de cent soixante et un mille euros (EUR 161.000).

Toutes les parts sociales nouvellement émises sont souscrites et entièrement libérées par SHC EUROPE LLC, sus-nommée, par un apport en numéraire entièrement alloué au capital social de la Société, de sorte que la somme de cent soixante et un mille euros (EUR 161.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 173.500) représenté par mille trois cent quatre-vingt-huit (1.388) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.»

### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Gauzès, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. LAC/2007/20140. — Reçu 1.610 euros.

Le Releveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007102594/7241/99.

(070116460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

### **Atoz Management Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.997.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AZ INVESTMENTS S.A., société anonyme, avec siège social à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.994;

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration établie sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre préliminaire: Définitions**

«AGA», désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

«Statuts», désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

«Conseil», désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

«Société», désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de ATOZ MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.

«AGE», désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

«Loi», désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

### **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de ATOZ MANAGEMENT CONSULTANTS S.A. régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Senningerberg, commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprise, privée ou publique, et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseiller économique.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance. D'une façon générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les objets prédécrits, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets. La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille Euros (€ 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

**Art. 6.** Le transfert d'actions est sujet à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions doit notifier son intention au conseil d'administration de la Société en précisant le nombre d'actions, l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les quatorze (14) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires autres que l'actionnaire cédant.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration et à l'actionnaire cédant.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les actions cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Les actions ainsi cédées changent de catégorie pour devenir des actions de la catégorie d'actions déjà détenues par le cessionnaire. Le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts est à considérer comme automatiquement adapté.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, la Société peut racheter les actions aux mêmes conditions.

Si la Société ne souhaite pas racheter les actions à ces conditions, l'actionnaire cédant est libre de céder les actions à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.

## **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, sous réserve qu'ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la loi.

**Art. 8.** Le Conseil choisit parmi ses membres un président, qui n'a pas de voix prépondérante.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 9.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu de l'article 11 des Statuts, le tout sous réserve de couverture par l'autorisation d'établissement de la Société.

**Art. 11.** Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

#### **Titre V. Assemblée générale annuelle**

**Art. 14.** L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le troisième jour du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La Société peut être dissoute par décision de l'AGE.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.
2. La première AGA se tiendra en 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante souscrit toutes les dix mille actions et les libère intégralement par paiement en espèces à leur valeur nominale totale de cent mille Euros (€ 100.000,-), de sorte que la somme de cent mille Euros (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi.



103867

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en AGE.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés premiers administrateurs:
  - Monsieur Norbert Becker, consultant, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
  - Monsieur Frank Leuschen, consultant, né le 10 mai 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
  - Monsieur Alex Sulkowski, conseil fiscal, né 14 juillet 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'AGA de l'année 2012.
5. Le siège social de la Société est établi à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
6. L'assemblée autorise le Conseil à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Frank Leuschen, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20235. — Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102405/211/171.

(070116634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**GARONOR France XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis France XXXI S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.336.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE, a société en commandite par actions with a share capital of € 15,067,143.- having its registered office is at 30, avenue Kléber, 75116 Paris, France, registered with the Paris Register of Commerce under number 552 150 815, represented in its capacity as gérant by FEL GESTION, a société par action simplifiée with registered office at 46, avenue Foch, 57000 Metz, France, registered with the Metz Registry of Commerce under number 497 725 740, itself represented by Marc Henrion in his capacity of President as FEL GESTION being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of ProLogis FRANCE XXXI S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Franck Baden, notary residing in Luxembourg, on 18th January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 711 of 1st September 2001.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder represented holds all the shares in issue in the Company so that the present resolutions and decisions may be validly taken.

2. The agenda of the meeting is as follows:



A) Change of name of the Company into GARONOR FRANCE XXXI S.à r.l. and consequential amendment of article 2 of the articles of incorporation.

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolution:

*Sole resolution*

It is resolved to change the name of the Company into GARONOR FRANCE XXXI S.à r.l. and consequently amend the article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The Company will assume the name of GARONOR FRANCE XXXI S.à r.l.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand eight hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille sept, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu FONCIERE EUROPE LOGISTIQUES, société en commandite par actions avec un capital social de € 15.067.143,- ayant son siège social au 30, avenue Kléber, 75116 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 552 150 815, représentée par son gérant FEL GESTION, une société par actions simplifiée avec siège social sis au 46, avenue Foch, 57000 Metz, France, immatriculée au Registre du Commerce de Metz sous le numéro 497 725 740, elle-même représentée par Marc Henrion dans sa capacité de Président de FEL GESTION, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de ProLogis FRANCE XXXI S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constitué par acte de M<sup>e</sup> Franck Baden, notaire résidant au Luxembourg, le 18 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 711 du 1<sup>er</sup> septembre 2001.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique représenté détient toutes les parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que des résolutions peuvent valablement être prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Changement du nom de la Société en GARONOR FRANCE XXXI S.à r.l. et modification conséquente de l'article 2 des statuts.

Suite à quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution Unique*

Il est décidée de changer le nom de la Société en GARONOR FRANCE XXXI S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société afin de lire comme il suit:

«La Société prend la dénomination de GARONOR FRANCE XXXI S.à r.l.»

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Henrion, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: LAC/2007/20860. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102887/211/77.

(070117358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**Advent Green Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.911.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, whose registration with the Registrar of Companies is pending and whose registered address is at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on May 2nd, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT GREEN LUXEMBOURG S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.911, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 22 March, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of ninety thousand euro (EUR 90,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-) by the issue of ninety thousand (90,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The ninety thousand (90,000) new shares have been subscribed by ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of consisting of 1 (one) percent of the shares owned by ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED in GREEN ALPHA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 109.244, representing 40 class B1 shares, 40 class B2 shares and 40 class B3 shares.

The total contribution of ninety thousand euro (EUR 90,000.-) will be entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 6.** « The Company's share capital is set at one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-) represented by one hundred and two thousand five hundred (102,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED, une société régie selon les lois des Iles Cayman, dont l'immatriculation au Registre des Sociétés des Iles Cayman est en cours, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 2 mai 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT GREEN LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.911, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 22 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED, prénommée, payées par un apport en nature consistant en un (1) pourcent des parts sociales que détient ADVENT GREEN (CAYMAN) LIMITED dans GREEN ALPHA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.244, représentant 40 parts sociales de catégorie B1, 40 parts sociales de catégorie B2 et 40 parts sociales de catégorie B3.

L'apport total de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Seconde résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

**Art. 6.** « Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent deux mille cinq cents euros (EUR 102.500,-) représenté par cent deux mille cinq cents (102.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2007. Relation: EAC/2007/5000. — Reçu 900 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007102905/239/106.

(070116921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**Industrial Development Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 92.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102894/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08303. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**Escaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.002.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.789.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 25 avril 2007 entre Mr. Hans-Theodor Stritzl, Mr. Thomas Stritzl, Mr. Lars Alexander Stritzl, Mme Petra Gerigk-Stritzl et ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED, KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED, ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED, VERITAS CABLE 1 LIMITED PARTNERSHIP, VERITAS CABLE 2 LIMITED PARTNERSHIP, ALCENTRA MEZZANINE No. 1 FUND LIMITED PARTNERSHIP, TIGRE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, ABN AMRO VENTURES BV, QSCable INC. et Mr. Robert E. Fowler III, les 40.100 parts sociales (40.000 ordinaires et 100 privilégiées) de la Société sont réparties comme suit:

- ABN AMRO VENTURES BV domicilié à Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 33227008 auprès du Registre des Sociétés d'Amsterdam, Pays-Bas, et qui détient 10.243 parts sociales ordinaires et 34 parts sociales privilégiées et 3.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED, qui acte en sa capacité de general partner de HARDT GROUP PRIVATE EQUITY PARTNERS, ayant son siège social au 22 Greenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PV, Channel Islands, et immatriculée sous le numéro 88882 auprès du Registre de commerce et des sociétés de Jersey, Channel Islands, et qui détient 13.557 parts sociales ordinaires, 40 parts sociales privilégiées et 3.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED domicilié à Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernsey, Channel Islands, sous le numéro 43042, détient 3.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacun.

- VERITAS CABLE 1 LIMITED PARTNERSHIP, représenté par son général partner, ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED, Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernsey, Channel Islands, sous le numéro 43042, détient 2.343 parts sociales ordinaires; et 3.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacun.

- VERITAS CABLE 2 LIMITED PARTNERSHIP, représenté par son général partner, ALETHEIA CAPITAL PARTNERS LIMITED, Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey GY1 4BF, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernsey, Channel Islands, sous le numéro 43042, détient 335 parts sociales ordinaires et 3.347 parts sociales ordinaires jointes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacun.

- QSCable INC, domicilié à Cragmuir Chamber, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, détient 4.820 parts sociales ordinaires et 16 parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- ALCENTRA MEZZANINE No. 1 FUND LIMITED PARTNERSHIP domicilié à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrit auprès du registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 608, et qui détient 1.339 parts sociales ordinaires et 4 parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- TIGRE SOCIETE PAR AETIONS SIMPLIFIEE domicilié à 17 Cours Valmy, 92800 Puteaux, France, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France sous le numéro 479 793 812, et qui détient 2.008 parts sociales ordinaires et 6 parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Monsieur Robert E. Fowler III domicilié au 74 Whetton Rd., West Hartford, CT 06117 - 2856, Etats Unis d'Amérique, détient 2.008 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCALINE S.à r.l.  
EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.  
Agence Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2007102793/683/50.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10435. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**LaSalle Euro Growth II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.511.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102897/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07468. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**Aterno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.254.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique datée du 31 juillet 2007 que:

- Monsieur Leonardo Del Vecchio, avec adresse au 199, Knightsbridge, GB- SW7 1HR Londres, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 31 juillet 2007;

- le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2007.

F. Walenta

Gérant

Référence de publication: 2007103464/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 90.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007103043/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06833. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---